



## **FORMATION EN VUE DE LA PREPARATION A L'EXAMEN « CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR »**

### **Objectifs :**

Renforcer les compétences linguistiques, développer les compétences touristiques et géographiques et former au métier de « chauffeur de voiture de tourisme » de nouvelles personnes afin de répondre au développement important de la profession.

### **Les pré requis :**

. - Le dossier d'inscription à l'examen comporte les pièces suivantes :

1° Une demande d'inscription à l'examen présentée par le candidat qui comprend la date de la session souhaitée ;

2° Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

3° Pour les étrangers, s'il y a lieu, l'autorisation de travail mentionnée au [2° de l'article L. 5221-2 du code du travail](#) ;

4° Un justificatif de domicile ;

5° Une photocopie du permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'[article L. 223-1 du code de la route](#) ;

6° La photocopie de l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » délivrée depuis moins de deux ans au moment du dépôt du dossier.

II. - Le centre de formation accuse réception du dépôt de candidature. Il l'accepte sauf si :

1° Le dossier est incomplet et n'a pas été complété malgré une demande de complément ;

2° Le candidat suit une formation ou a suivi une formation dans le centre dans les douze mois précédant la date du dépôt de la candidature ;

3° La session est complète.

Le centre peut également refuser l'inscription du candidat, ou annuler une inscription déjà acceptée si ce dernier ne s'est pas acquitté des frais d'inscription à l'examen.

Le centre informe le candidat du refus du dossier et des motifs de ce refus dans un délai d'au plus sept jours après la réception de la demande.



## **PROGRAMME DE FORMATION :**

A. – Droit des transports publics particulier et des transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels.

- les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de moins de neuf personnes (transport par VTC, taxis, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels) en distinguant ceux qui s'appliquent aux voitures de transport avec chauffeur ;
- les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle ;
- les conditions d'accès à la profession ;
- les règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du ministère chargé des transports pour la justifier ;
- les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport, au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle ;
- les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ;
- les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ;
- les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.

B. - Sécurité

Le candidat doit connaître :

- les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- le mécanisme du permis à points ;
- les règles du [code de la route](#) : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité ;
- les règles d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- les règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- les règles de prudence pour préserver la sécurité ;
- les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone.

C. - Gestion

Le candidat doit :



- savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme) ;
- savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente ;
- connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales ;
- connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU...) ;
- connaître les différentes formalités déclaratives.

#### D. - Relation client

Le candidat doit :

- préparer la mission : définir le besoin du client, établir un devis ;
- savoir accueillir le client ;
- connaître l'attitude et la présentation du chauffeur ;
- savoir être discret, courtois et respectueux du client ;
- savoir ouvrir une porte dans les règles de l'art ;
- savoir utiliser un GPS.

#### E. - Langue française

Le candidat doit être en mesure de comprendre un texte de quinze à vingt lignes rédigé en langue française.

#### F. - Langue anglaise

Le candidat doit savoir en anglais :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes des clients ;
- demander des renseignements concernant le confort de la clientèle ;
- mener une conversation très simple.

#### DEROULEMENT DE L'EXAMEN



## **REGLEMENTATION DE L'EXAMEN VTC**

### **Généralités :**

L'examen aura lieu 1 fois par mois, tous les 1<sup>ers</sup> Mardi du mois à 14h jusqu'au 30/06/2016. Puis 2 examens par mois le 1<sup>er</sup> mardi et le 3eme mardi du mois.

**Sujets :** Le QCM d'examen, est construit à partir d'une base nationale et transmis au plus tard l'avant-veille de la date d'examen par le ministre chargé des transports.

**Durée totale de l'examen :** 3H30 pour 110 questions avec différentes épreuves.

Epreuve A : DROIT DU TRANSPORT

Coefficient : 4

Durée : 30 minutes

Nombre de questions : 20

Note éliminatoire : Toutes notes inférieurs à 8/20

Epreuve B : SECURITE ROUTIERE

Coefficient : 3

Durée : 30 minutes

Nombre de questions : 20

Note éliminatoire : Toutes notes inférieurs à 8/20

Epreuve C : GESTION D'ENTREPRISE

Coefficient : 2

Durée : 30 minutes

Nombre de questions : 20

Note éliminatoire : Toutes notes inférieurs à 5/20

Epreuve D : RELATION CLIENT

Coefficient : 1

Durée : 30 minutes

Nombre de questions : 20

Note éliminatoire : Toutes notes inférieurs à 5/20

Epreuve E : LANGUE FRANCAISE



Coefficient : 1

Durée : 30 minutes

Nombre de questions : 10

Note éliminatoire : Toutes notes inférieurs à 3/20

Epreuve F : LANGUE ANGLAISE

Coefficient : 1

Durée : 30 minutes

Nombre de questions : 20

Note éliminatoire : Toutes notes inférieurs à 5/20

**NOTE FINAL :** Il faut obtenir une note supérieure ou égale à 12/20 sur l'ensemble des matières, pour chaque épreuve il existe une note minimale. Si le candidat obtient au moins une note inférieure à la note minimale, il ne pourra pas être déclaré reçu.